

RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

de collecte et de traitement
des déchets ménagers



INTRODUCTION

Cadre réglementaire :

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, définissant les indicateurs techniques et financiers du rapport d'activités, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a le plaisir de vous adresser le présent document retraçant l'activité « collecte des déchets » de la structure intercommunale pour l'année 2018.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Il est également diffusable par courriel, et disponible sur le site de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (www.paysdegrasse.fr rubrique « Pratique », « Téléchargements » et « Documentation Pays de Grasse »).



INTRODUCTION

Présentation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), créée au 1^{er} janvier 2014, est issue de la fusion de la Communauté de Communes des Monts d'Azur (12 communes), de la Communauté de Communes des Terres de Siagne (6 communes) et de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (5 communes). Elle regroupe 23 communes et 101 795 habitants (INSEE 2018) sur un territoire de 490 km². La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit à la place des communes 3 types de compétences : obligatoires, optionnelles et supplémentaires.

OBLIGATOIRES

- Le développement économique
- L'aménagement du territoire
- L'habitat
- La politique de la ville

OPTIONNELLES

- L'environnement et la collecte des déchets
- La culture et le sport
- La voirie et le stationnement
- L'action sociale

FACULTATIVES

Et de nombreuses compétences facultatives : actions en faveur de l'environnement, de la prévention des risques et de l'aménagement numérique, politique culturelle,...



SOMMAIRE



PARTIE 01 - Présentation générale du service

1. Création et compétences : p 7
2. Territoire desservi : p 8
3. Moyens humains : p 10
4. Équipements : p 11

PARTIE 02 - Indicateurs techniques

1. Organisation du service : p 17
2. Organisation de la collecte sur le territoire : p 17
3. Répartition du parc des conteneurs de collecte : p 18
4. Circuit de collecte et de traitement des ordures ménagères : p 20
5. Circuit de collecte et de traitement des collectes de recyclables : p 21
6. Tonnages 2021 : p 22
7. Évolution des tonnages depuis 2015 : p 26
8. Compostage et lombricompostage domestiques : p 27

PARTIE 03 - Indicateurs financiers

1. Redevance Spéciale : p 29
 2. Les coûts du service et son financement par zone de TEOM : p 30
 - Zone TEOM 1 - Vallée de la Siagne : p 31
 - Zone TEOM 2 - Mouans-Sartoux : p 32
 - Zone TEOM 3 - Grasse : p 33
 - Zone TEOM 4 - Terre de Siagne : p 34
 - Zone TEOM 5 : Monts d'Azur : p 35
 - Zone TEOM CAPG : p 36
- Coûts réels du service et taux de couverture de la TEOM pour 2021 : p 37

PARTIE 04 - Les événements & actions de communication

1. Les moments forts de l'année : p 39
2. Les actions de communication : p 41
3. Les projets pour l'année 2022 : p 45



01

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. Création et compétences : p 7
2. Territoire desservi : p 8
3. Moyens humains : p 10
4. Équipements : p 11

1.1 Création et compétences

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1^{er} janvier 2014, a reçu de ses communes adhérentes, la compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers ».

Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion de déchèteries, le transfert et le transport des déchets ménagers.

La compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers » a été conservée par le Pays de Grasse, et celle liée au « Traitement des déchets ménagers » a été transférée à deux Syndicats :

- UNIVALOM pour la commune de Mouans-Sartoux,
- Le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) pour les autres communes.



1.2 Territoire desservi

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse comprend 100 162 habitants en 2021 (INSEE 2019) répartis sur 23 communes. Ce territoire s'étend sur 490 km² avec une densité de 212 habitants au km². Elle se caractérise par une hétérogénéité dans sa répartition. Les données de l'INSEE permettent d'avoir une estimation de la population en saison estivale.

	COMMUNE	CODE INSEE COMMUNE	SUPERFICIE (en km ²)	POPULATION TOTALE ⁽¹⁾
ZONE 1	VALLÉE DE LA SIAGNE :		23	16 581
	AURIBEAU-SUR-SIAGNE	06007	5,48	3 200
	LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	06108	6,30	5 385
	PEGOMAS	06090	11,28	7 996
ZONE 2	MOUANS-SARTOUX	06084	13,52	9 887
ZONE 3	GRASSE	06069	44,44	48 870
ZONE 4	TERRES DE SIAGNE :		111	21 356
	CABRIS	06026	5,43	1 380
	PEYMEINADE	06095	9,76	8 192
	LE TIGNET	06140	11,26	3 066
	SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	06118	30,02	3 903
	SAINT-VALLIER-DE-THIEY	06130	50,68	3 654
	SPERACEDES	06137	3,46	1 161
ZONE 5	MONTS D'AZUR :		298	3 468
	AMIRAT	06002	12,95	54
	ANDON	06003	54,30	648
	BRIANCONNET	06024	24,32	217
	CAILLE	06028	16,96	411
	COLLONGUES	06045	10,78	73
	ESCRAGNOLLES	06058	25,48	611
	GARS	06063	15,57	73
	LE MAS	06081	32,15	118
	LES MUJOLS	06087	14,55	44
	SAINT-AUBAN	06116	42,54	215
	SÉRANON	06134	23,28	540
	VALDEROURE	06154	25,34	464
TOTAL				100 162

Source : INSEE - RGP2019 en vigueur au 01.01.2022

Les densités de population permettent de mettre l'accent sur certaines difficultés de collecte, le tissu urbain étant plus difficile d'accès et nécessitant des pratiques différentes sur le secteur du haut pays.

Historiquement, l'organisation de la collecte des déchets est répartie selon cinq zones de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la manière suivante :



1.3 Moyens humains

Le service de collecte et valorisation des ordures ménagères est composé de 66 agents.

► Personnel administratif :

- 1 Directeur de Service
- 1 Responsable Administratif
- 1 Responsable redevance spéciale/
prestataire de collecte
- 2 Assistants Redevance Spéciale
- 1 Responsable de la régie
- 3 Responsables de secteurs
- 1 Opératrice pour le Numéro Vert



► Personnel de collecte en régie :

- CTI de Mouans-Sartoux :
12 agents de collecte - 1 coordinateur.
- CTI de Grasse :
9 agents de collecte - 1 coordinateur.
- CTI de Valderoure :
6 agents de collecte - 1 coordinateur
- 2 saisonniers.



► Personnel de collecte du prestataire :

Secteur Auribeau-sur-Siagne / Grasse /
Pégomas / La Roquette-sur-Siagne :

- Chauffeurs/Equipers : 39
- Chefs d'équipe : 2
- Agents de maîtrise : 2
- Responsable : 1.



1.4 Équipements

Pour exercer cette compétence, la CAPG dispose de :

► 5 quais de transfert mis à disposition par le SMED et UNIVALOM :

- > Quai des Roumigières à Grasse (OM),
- > Quai du CVE d'Antibes (OM),
- > Quai du CITT à Cannes la Bocca (CS/papier),
- > Quai de la Déchèterie de Valderoure (OM/CS/verre),
- > Quai de Mandelieu (verre).

► 8 déchèteries mises à disposition par les syndicats de traitement : Mouans-Sartoux, Pégomas, Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thieux, Valderoure.



► 8 véhicules de service pour le personnel administratif : 7 véhicules légers et 1 fourgonnette.

► Une flotte de véhicules de collecte qui se décompose de la manière suivante :



► Centre Technique Intercommunal (CTI) de Mouans-Sartoux :

TAXE A L'ESSIEU PTAC > OU = A 12 TONNES	MARQUE	TYPE/FONCTION	VL OU PL	MODELE	DATE DE MISE EN SERVICE	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	CARBURANT
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 142228	17/02/2012	14	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 3688 LC-M 33X 12/12	09/01/2013	16	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 145547/ C335 03/2019	23/04/2019	16	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2482 LC-M 33X 03/08	03/04/2008	16	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT	BOM	PL	EUROVOIRE - 620J866GB001958	04/05/2016	16	19,5 T	GASOIL
NON	NISSAN CAPSTAR	BOM	VL	TECM /N° C259	29/07/2015	5	3,5 T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	BOM	VL	IRIDE n° série 222522- CM 799 03/2019	18/03/2019	5	3,5 T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	BOM	VL	IRIDE n° série 222521- CM 798 03/2019	18/03/2019	5	3,5 T	GASOIL

► Centre Technique Intercommunal (CTI) de Grasse :

TAXE A L'ESSIEU PTAC > OU = A 12 TONNES	MARQUE	TYPE/FONCTION	VL OU PL	MODELE	DATE DE MISE EN SERVICE	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	CARBURANT
NON	ISUZU EURO	AMPIROLL (POLYBENNE)	PL	AMPIROLL PALFINGER	16/06/2020	3,5 T	7,5 T	GASOIL
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	BENNE	17/03/2020	0,75 T	0,85T	ESSENCE
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	Benne	24/10/2009	0,75 T	0,85T	ESSENCE
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	BENNE	04/02/2013			
NON	RENAULT MAXITY	PLATEAU	VL	HAYON	22/10/2012	1T1	3,5 T	GASOIL
NON	ISUZU EURO 4	AMPIROLL (POLYBENNE)	PL	Ampliroll GUIMA T5	14/03/2008	3T860	7,5T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	PLATEAU	VL	HAYON	17/11/2015	1T	3,5 T	GASOIL
NON	PIAGGIO	NETTOYAGE	VL	PORTER CHASSIS GROUPE HTE PRESSION	02/03/2011			
OUI	RENAULT PREMIUM	AMPIROLL	PL	Ampliroll DALBY / Grue FASSI	07/05/2010	3,5 T	12,8 T	GASOIL
DIVERS	CAISSONS	2 CAISSONS 12m³						
		2 CAISSONS 10m³						
		4 CAISSONS 8m³						

► Centre Technique Intercommunal (CTI) de Valderoure :

TAXE A L'ESSIEU PTAC > OU = EGAL A 12 TONNES	MARQUE	TYPE/FONCTION	VL OU PL	MODELE	DATE DE MISE EN SERVICE	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	CARBURANT
OUI	RENAULT MEDIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2774 LC-M 33X 05/09	11/06/2009	12,5	17,9 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT 143837 C222/21-06	07/08/2015	12	16 T	GASOIL
OUI	RENAULT MEDIUM	BOM	PL	SEMAT n° serie 2833 LC-M 33X 07/09	07/08/2009	12	14 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	AMPIROLL (POLYBENNE)	PL	Ampliroll DALBY Modèle SHM2 14N3200S Grue FASSI	05/10/2009		19 T	GASOIL
NON	IRIDE	MINI-BENNE	VL	IRIDE n°chassie 212529/cm697 VEICOLORACCRIFFIUTI/VV50CMALU	11/06/2018	5	3,5 T	GASOIL
NON	FIAT HITACHI TRACTO-PELLE	CHARGEUR	VL	MODELE: FB90/24PT	01/01/2002		8,2 T	GASOIL
NON	IVECO	AMPIROLL	VL	Ampliroll MARREL	24/10/2003	PLATEAU		GASOIL
DIVERS	CAISSONS	9 CAISSONS 16m³						
		2 CAISSONS 20m³						
		1 CAISSON 8m³						



► Véhicules de collecte du prestataire :

IMMATR.	DESCRIPTION	CATÉGORIE	MISE EN SERVICE
Véhicules pour la collecte des points d'apports volontaires			
DN-496-AG	MOVIE GRUE RENAULT 26 T	MOVIE GRUE	21/02/2006
432CECO6	MOVIE GRUE RENAULT 26 T	MOVIE GRUE	05/01/2009
EN602BC	BOM GRUE RENAULT 16M3 - 27-FARID	BOM GRUE	06/07/2017
Véhicules pour la collecte en porte-à-porte			
Mini BOM VL			
FR676AJ	MINI BOM ISUZU PATEAU HAYON	MINI BOM VL	30/06/2020
ER-303-XV	BOM AR RENAULT MAXITY 3,5 TPB	MINI BOM VL	09/11/2017
AV-313-DT	BOM AR NISSAN 3,5T - PB 5M3	MINI BOM VL	17/06/2010
BX-378-KL	BOM AR NISSAN 3,5T - PB 5M3	MINI BOM VL	08/11/2011
BX-354-KL	BOM AR NISSAN 3,5T - PB 5M3	MINI BOM VL	08/11/2022
DX-093-DM	BOM AR RENAULT MAXITY 4,5 T -PB-ELECTRIQUE	MINI BOM VL	05/11/2015
DX-106-DM	BOM AR RENAULT MAXITY 4,5 T -PB-ELECTRIQUE	MINI BOM VL	05/11/2015
Mini BOM PL			
FK-377-EC	BOM AR ISUZU 5,5T-FARID 7M3	MINI BOM PL	14/06/2019
ES-902-SN	BOM AR ISUZU 5,5T-FOREZ BENNES 7M3	MINI BOM PL	14/12/2017
ES-063-SP	BOM AR ISUZU 5,5T-FOREZ BENNES 7M3	MINI BOM PL	14/12/2017
EL-100-QF	BOM AR ISUZU 5,5T-FARID 7M3	MINI BOM PL	12/04/2017
EA-092-LV	BOM AR ISUZU 5,5T-FARID	MINI BOM PL	15/03/2016
BOM			
DY-916-DR	BOM AR RENAULT 19T-FAUN 14M3	BOM PL	15/12/2015
AC-397-FT	BOM AR RENAULT 19T-FAUN 14M3	BOM PL	31/07/2009
AC-546-FT	BOM AR RENAULT 19T-FAUN 14M3	BOM PL	31/07/2009
DH-880-BT	BOM AR RENAULT 19T-FAUN 14M3	BOM PL	26/06/2014
DH-156-BS	BOM AR RENAULT 19T-FAUN	BOM PL	26/06/2014
BR-556-JL	BOM AR RENAULT 19T-FAUN 14M3	BOM PL	12/07/2011
BR-671-JA	BOM AR RENAULT 19T-FAUN 14M3	BOM PL	11/07/2011
DR-278-FQ	BOM AR RENAULT 19T-FARID	BOM PL	04/05/2015
DX-644-GE	BOM AR SCANIA 21T-FARID	BOM PL	12/11/2015
FH-519-RR	BOM AR RENAULT 16T-FAUN 12M3	BOM PL	08/07/2019
FH-730-QL	BOM AR RENAULT 16T-FAUN 12M3	BOM PL	05/07/2019
DY-377-DS	BOM AR RENAULT 19T-FAUN 14M3	BOM PL	15/12/2015
DY-450-FP	BOM AR RENAULT 19T-FAUN 14M3	BOM PL	17/12/2015
DY-780-FA	BOM AR RENAULT 19T-FAUN 14M3	BOM PL	17/12/2015
ES-647-AY	BOM AR RENAULT 16T-FAUN 12M3	BOM PL	16/11/2017
DY-803-KH	BOM AR RENAULT 19T-FAUN 14M3	BOM PL	23/12/2015
Laveuse de bacs			
BQ503AC	LAVEUSE RENAULT 16T	LAVEUSE	30/06/2011

Le service de collecte du prestataire est composé de 44 agents.





02

INDICATEURS

TECHNIQUES

1. Organisation du service : p 17
2. Organisation de la collecte sur le territoire : p 17
3. Répartition du parc des conteneurs de collecte : p 18
4. Circuit de collecte et de traitement des ordures ménagères : p 20
5. Circuit de collecte et de traitement des collecte de recyclables : p 21
6. Tonnages 2021 : p 22
7. Évolution des tonnages depuis 2015 : p 26
8. Compostage et lombricompostage domestiques : p 27

2.1 Organisation du service

Sur le territoire du Pays de Grasse, les déchets ménagers, incluant les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective (CS), sont collectés par la collectivité (en régie ou par le biais de prestations de services) et sont acheminés soit vers le centre de tri (CS) soit vers des quais de transfert (OMr), afin d'optimiser les transports (le chargement dans des gros porteurs limite le nombre de rotations nécessaires).

Les OMr sont ensuite acheminées vers divers sites de traitement. Les déchets de la CAPG, dont le traitement a été confié au SMED, sont envoyés dans différentes installations de traitement à Antibes, Nice et Le Broc, mais également exportés à l'extérieur du département des Alpes-Maritimes.

Historiquement, seule la ville de Mouans-Sartoux élimine ses ordures ménagères résiduelles via l'incinérateur du Syndicat UNIVALOM à Antibes, et ce, sans opération de transfert préalable. Depuis la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Glacière, à Villeneuve-Loubet, des tonnages supplémentaires sont acceptés par les installations d'Antibes et Nice au titre de la solidarité départementale.

Plus récemment, le Centre de Valorisation organique (CVO) du SMED au Broc, a également fait l'objet d'une augmentation des tonnages figurant dans son arrêté d'autorisation d'exploiter. Les tonnages ne faisant l'objet ni d'un compostage ni d'une valorisation énergétique, sont actuellement, et faute d'installation de traitement disponible en capacité suffisante, stockées en ISDND.

2.2 Organisation de la collecte sur le territoire

- Pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les déchets alimentaires et les encombrants

ZONE DE COLLECTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES					DÉCHET ALIMENTAIRES				ENCOMBRANTS
	PAV	Quai transfert	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAV	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAP (sur rdv) ou en déchèterie
Vallée de la Siagne - Zone 1	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	GRASSE		C1	C1	MANDELIEU	Régie de collecte
Mouans-Sartoux - Zone 2	aérien & enterré	CANNES	C1	C3	ANTIBES					Régie de collecte
Grasse - Zone 3	aérien & enterré	CANNES	C2	C3	GRASSE					Régie de collecte
Terres de Siagne - Zone 4	aérien & enterré	CANNES	C2	C3	GRASSE					Compétence communale
Monts d'Azur - Zone 5				C2	VALDEROURE					Régie de collecte

► Pour le tri sélectif

ZONE DE COLLECTE

EMBALLAGES BI-FLUX MULTIMATÉRIAUX					VERRE				PAPIER		
PAV	Quai transfert	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAV	Quai transfert	PAP	Quai transfert	PAV	Quai transfert	
Vallée de la Siagne - Zone 1	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	GRASSE	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU	C0,5	VEOLIA MANDELIEU	aérien & enterré	CANNES
Mouans-Sartoux - Zone 2	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	ANTIBES	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU	C0,5	VEOLIA MANDELIEU	aérien & enterré	CANNES
Grasse - Zone 3	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	GRASSE	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU	C0,5	VEOLIA MANDELIEU	aérien & enterré	CANNES
Terres de Siagne - Zone 4	aérien & enterré	CANNES	C1		GRASSE	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU			aérien & enterré	CANNES
Monts d'Azur - Zone 5			C2	VALDE-ROURE	aérien	VEOLIA MANDELIEU					

Régie

Prestataire

PAV = point d'apport volontaire

PRGPT = point de regroupement

2.3 Répartition du parc des conteneurs de collecte

► Pour les Points d'Apports Volontaires (PAV)

ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
121	287 (dont 130 équipées du dispositif Cliiink)	195	111

► Pour la collecte des déchets alimentaires sur la Vallée de la Siagne

		Bac 120 L	Bac 240 L	Bio seu	Composteur
Auribeau-sur-Siagne	Nombre	60	20	1080	408
	Litrage	7,2	4,8	7,56	
Pégomas	Nombre	117	67	2023	584
	Litrage	14,04	16,08	14,16	
La Roquette-sur-Siagne	Nombre	98	60	1572	607
	Litrage	11,76	14,4	11	

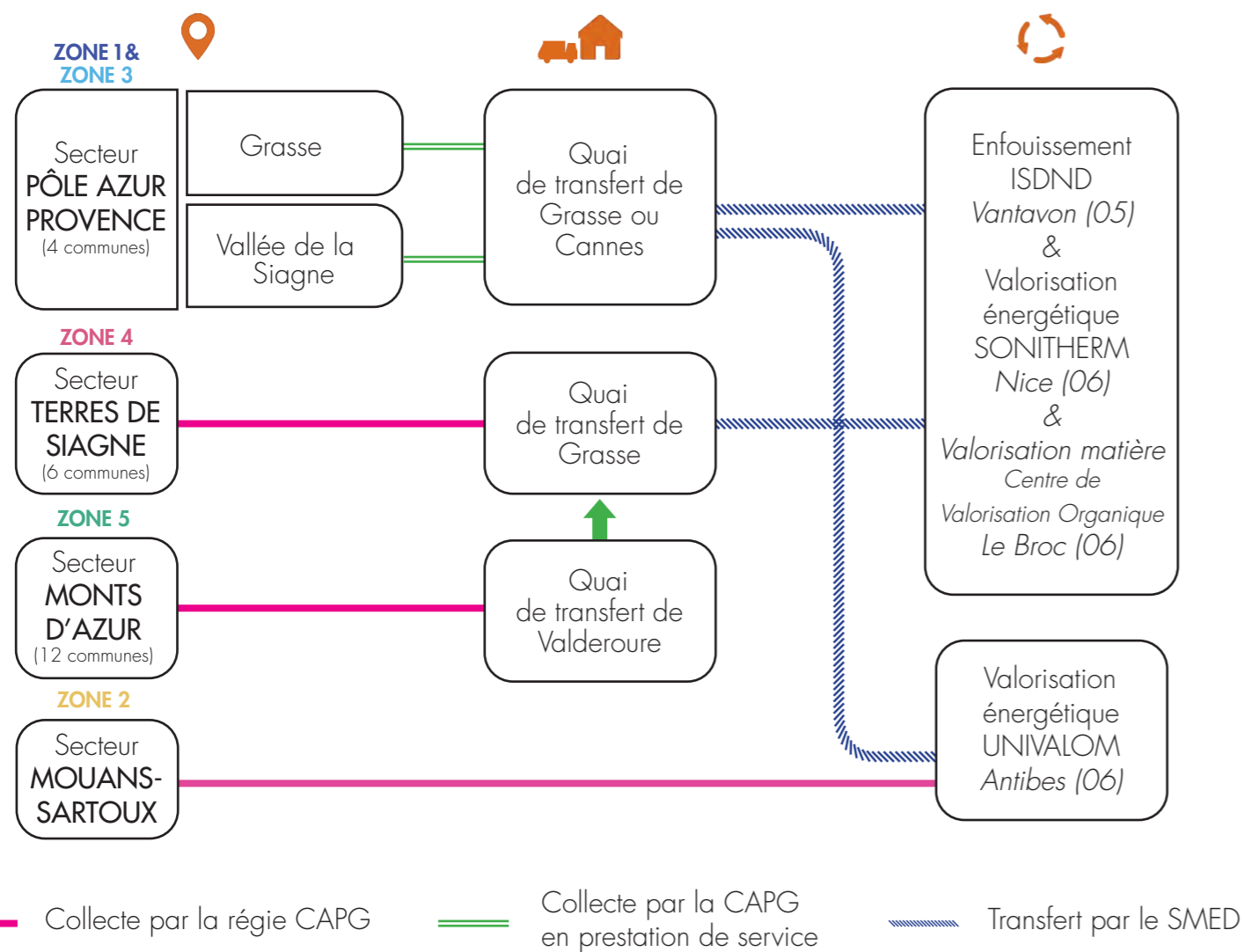
► Pour les bacs

	ORDURES MÉNAGÈRES		COLLECTE SÉLECTIVE		TOTAL	
	Nombre	Volume en m ³	Nombre	Volume en m ³	Nombre	Volume en m ³
Amirat	14	9	9	10	23	19
Andon	89	59	56	56	145	115
Auribeau-sur-Siagne	1049	261	3474	556	4523	817
Briançonnet	45	30	30	30	75	60
Cabris	310	123	217	86	527	209
Caille	49	32	36	35	85	67
Collongues	19	13	10	14	29	27
Escagnolles	62	41	64	51	126	92
Gars	9	6	6	6	15	12
Grasse	8621	2872	15919	4670	24540	7542
La Roquette-sur-Siagne	1706	394	5493	953	7199	1347
Le Mas	22	15	22	22	44	37
Le Tignet	592	239	452	169	1044	408
Les Mujouls	6	4	5	6	11	10
Mouans-Sartoux	3390	978	5228	2027	8618	3005
Pégomas	2161	556	6619	1118	8780	1674
Peymeinade	1201	542	1078	434	2279	976
Saint-Auban	57	38	48	46	105	84
Saint-Cézaire-sur-Siagne	393	225	275	212	668	437
Saint-Vallier-de-Thiery	503	215	473	252	976	467
Séranon	88	58	78	69	166	127
Spéracedes	208	85	140	56	348	141
Valderoure	52	35	52	45	104	80
TOTAL	20646	6830	39784	10923	60430	17753

► Répartition des interventions sur le parc de bacs pour 2021 (réparation ou remplacement)

Amirat	3	Mouans Sartoux	119
Andon	6	Pegomas	1155
Auribeau sur siagne	616	Peymeinade	103
Briançonnet	5	Saint Auban	8
Cabris	23	Saint Cezaire sur siagne	40
Caille	5	Saint Vallier de Thiery	45
Collongues	3	Séranon	8
Escagnolles	7	Spéracedes	18
Gars	1	Valderoure	7
Grasse	3835	TOTAL	6995
La Roquette sur siagne	938		
Le Tignet	48		
Les Mujouls	2		

2.4 Circuit de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Pays de Grasse



La collecte sélective des Emballages Ménagers mais également des Journaux - Magazines - Revues (JMR) sur l'ensemble des secteurs du Pays de Grasse est assurée par la collectivité (en régie ou par le biais de prestations de services) qui transporte les matériaux à trier au centre de tri du SMED à Cannes.

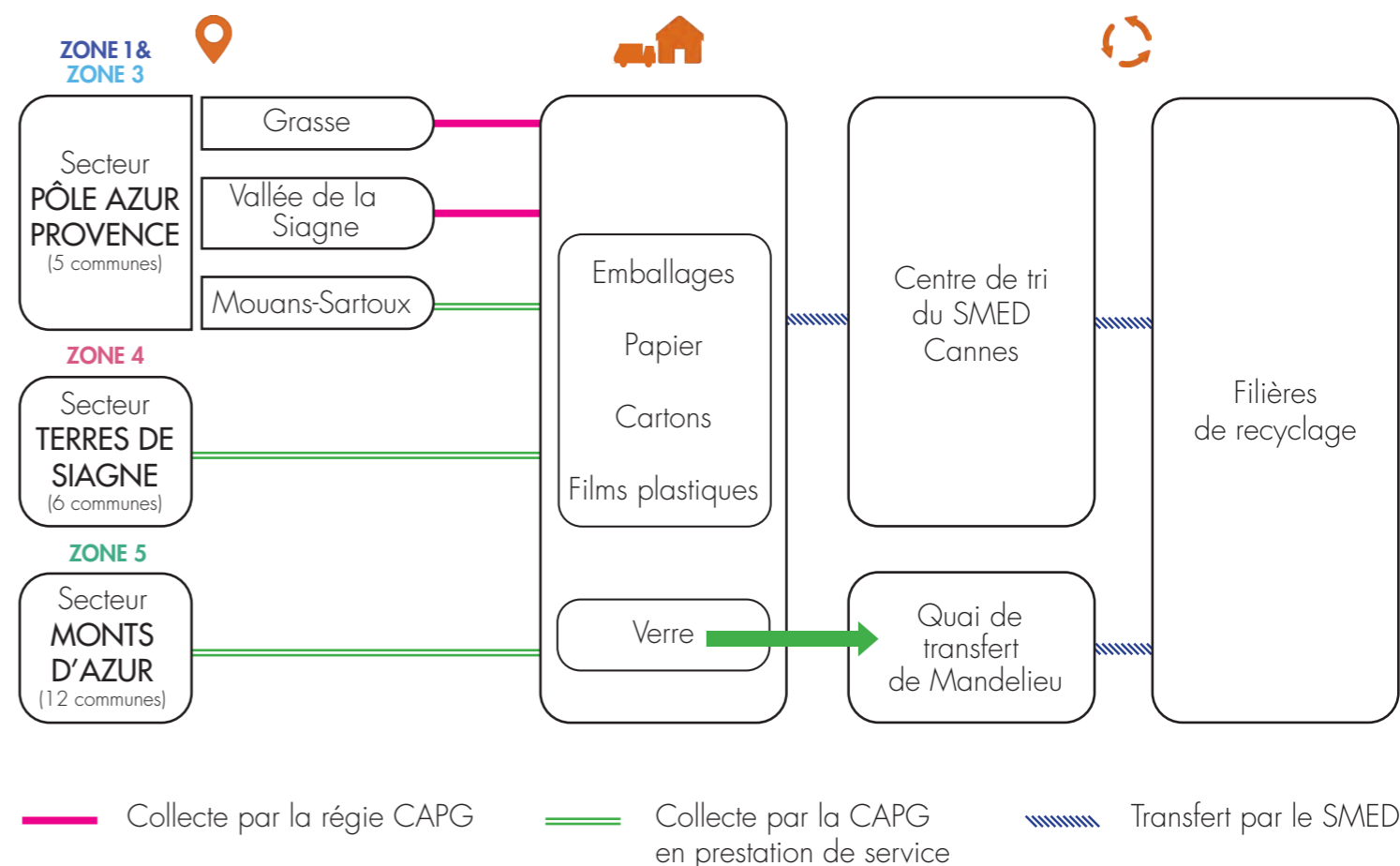
Une fois trié, ces produits sont directement acheminés vers les filières de recyclage appropriées. Seul le verre transite directement vers les installations de recyclage sans passer par le centre de tri.



Les contenants mis gratuitement à la disposition des communes et des particuliers afin d'assurer la collecte des déchets ménagers sur le territoire sont les suivants :



2.5 Circuit de collecte et de traitement des collecte de recyclables sur le territoire du Pays de Grasse



2.6 Tonnages 2021

	SMED		UNIVALOM		TOTAL	
	Tonnages	Ratio kg/hab/an	Tonnages	Ratio kg/hab/an	Tonnages	Ratio kg/hab/an
OMR	34 115	378	4 099	415	38 214	382
Déchets Alimentaires	56	1		0	56	13
Verre	3 276	36	472,5	48	3 749	37
EMR / JMR	3 952	44	785,57	79	4 738	47
Déchets verts	10 959	121	2 858	289	13 817	138
Gravats propres	5 597	62	605,24	61	6 202	62
Gravats sales	922	10	712,86	72	1 635	16
Encombrants	5 928	66	571,8	58	6 500	65
Bois	2 707	30	560,44	57	3 267	33
Ferrailles	1 310	15	259,6	26	1 570	16
DEEE	561	6	113,9	12	675	7
Carton	321	4	284,6	29	606	6
DDM	155	2	33,02	3	188	2
DEA	1 691	19	392,92	40	2 084	21
TOTAL	71 550	793	11 750	1 188	83 300	832

Source : SMED - UNIVALOM 2020

Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées au porte à porte (PAP) en bacs hermétiques de 2 roues (120 et 240 litres), en points de regroupement (PR) en conteneurs de 4 roues (660 litres) et en points d'apport volontaire (PAV). Chaque jour, des bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitants	Évolution en %
2017	101 860	37518,20	368,33	-
2018	101 795	37743,96	370,78	+0,6
2019	101 795	36362,34	357,21	-3,66
2020	101 594	37178,78	365,95	+ 2,25
2021	100 162	37021,90	369,62	-0,42

Les données de la collecte des OMR comptabilisent également les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique (DAE) et qui sont assimilés aux ordures ménagères. D'après l'Adème, ces déchets représentent environ 21.7 % des collectes, ce qui ramènerait le gisement des OMR à 28 987 tonnes soit 289 kg/hab.

Collecte des déchets alimentaires

Suite au lancement réussi de la collecte expérimentale des déchets alimentaires en 2018 sur la zone 1 (La Roquette-sur-Siagne, Auribeau-sur-Siagne, Pégomas), l'année 2021 a été marquée par :

- Le traitement des réclamations formulées sur le numéro vert et auprès des élus des 3 communes,
- Le réapprovisionnement des points municipaux en rouleaux de sacs compostables à retirer par les habitants,
- Le suivi du respect des consignes de sortie et de rentrée des bacs individuels par les habitants,
- Le suivi réguliers des tonnages de déchets collectés,
- La poursuite de la communication auprès du grand public (stand d'information dans la grande distribution,...).

Vallée de la Siagne	Population	Tonnages	Kg/an/habitants	Évolution
2018	4 200	74,76	17,80	-
2019	4 200	110,00	26,19	47,14
2020	4 200	88,32	21,03	-19,71
2021	4 200	71,78	17,09	-18,73

Collecte des emballages ménagers

Les emballages ménagers sont collectés en sacs jaunes translucides ou en bac individuel pour le porte-à-porte (PAP), en points de regroupement (PR) en conteneurs de 4 roues (360 litres) et en points d'apport volontaire (PAV). Chaque jour, des bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit.

En 2021, le service a étoffé son parc de bacs individuels jaunes de 1 096 exemplaires du fait du remplacement de certains points de collecte en sac jaune. À rappeler aussi que depuis 2016, les consignes de tri des 23 communes du Pays de Grasse ont évolué avec l'intégration de l'ensemble des emballages plastiques dans les consignes de tri.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitants	Évolution
2017	101 860	3361,87	33,00	-
2018	101 795	3900,55	38,32	+ 16,02
2019	101 795	4162,03	40,89	+ 6,70
2020	101 594	4574,00	45,02	+ 9,90
2021	100 162	4762,34	47,55	+4,12

Collecte du verre

La collecte du verre est effectuée en bacs (240 litres) pour certaines co-propriétés ne pouvant accueillir de PAV. Le reste du territoire est couvert par 289 points d'apports volontaires.

Depuis 2015, le Pays de Grasse entretient un partenariat avec la Ligue contre le cancer des Alpes-Maritimes, lui permettant pour chaque tonne de verre collectée le versement de 3,05€ à la Ligue. Trier est donc un acte citoyen important qui revêt une dimension écologique, économique, sociale et humanitaire. La mise en place du dispositif d'incitation au recyclage Cliiink en 2018 a aussi permis la poursuite de l'augmentation des tonnages du verre. L'une des priorités de la CAPG est d'éviter que ce déchet, lourd et recyclable à l'infini, ne soit pas valorisé en étant déposé dans les ordures ménagères ou dans le bac jaune.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitants	Évolution
2017	101 860	2516,64	24,71	-
2018	101 795	2680,68	26,33	+ 6,52
2019	101 795	3008,06	29,55	+ 12,21
2020	101 594	3062,71	30,15	+ 1,82
2021	100 162	3101,39	30,96	+ 1,26

Évolution du nombre de points d'apports volontaires pour le tri du verre :

2017	2018	2019	2020	2021
277	279	287	287	289

Collecte du papier

La collecte du papier se fait en points d'apport volontaire sur les zones de Mouans-Sartoux, Vallée de la Siagne, Grasse et Terres de Siagne. Pour le territoire des Monts d'Azur, la collecte du papier se fait dans le même bac que les emballages (bacs avec couvercle jaune).

Territoire CAPG hors Monts d'Azur	Population	Tonnages	Kg/an/habitants	Évolution
2017	98 298	1367,18	13,91	
2018	98 325	1227,84	12,49	- 10,2
2019	98 325	1108,35	11,27	- 9,7
2020	98 095	911,08	9,29	- 17,80
2021	96 694	888,54	9,19	- 2,47

La baisse de la collecte du papier s'explique de 2 façons : les journaux, magazines et prospectus sont acceptés dans le bac jaune depuis l'extension des consignes de tri. Aussi, à l'ère du numérique les supports papier sont moins utilisés. Toutefois, la CAPG continue à communiquer sur le tri du papier afin de l'extraire des ordures.

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants se fait sur rendez-vous pour les personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de moyen de transport pour les emmener en déchèterie. Pour les communes de la Vallée de la Siagne, de Mouans-Sartoux, de Grasse et celles des Monts d'Azur : prise de rendez-vous au numéro vert : **0 800 506 586** ou à l'adresse mail collecte@paysdegrasse.fr Pour les communes de Terres de Siagne : sur rendez-vous auprès de la Mairie.

Territoire Grasse Mouans-Sartoux et Vallée de la Siagne	Population	Tonnages	Kg/an/habitants	Évolution
2017	80 362	1018	12,67	-
2018	80 362	1489	18,53	+46,27
2019	80 362	1260	15,68	-15,38
2020	80 207	1209	15,07	-4,05
2021	78 806	1142	14,49	-5,5

Collecte des cartons

Les cartons sont collectés auprès des professionnels en porte à porte sur les zones appliquant la redevance spéciale (zone 1, 2 et 3) et en PAV pour l'ensemble de la population de la zone 4.

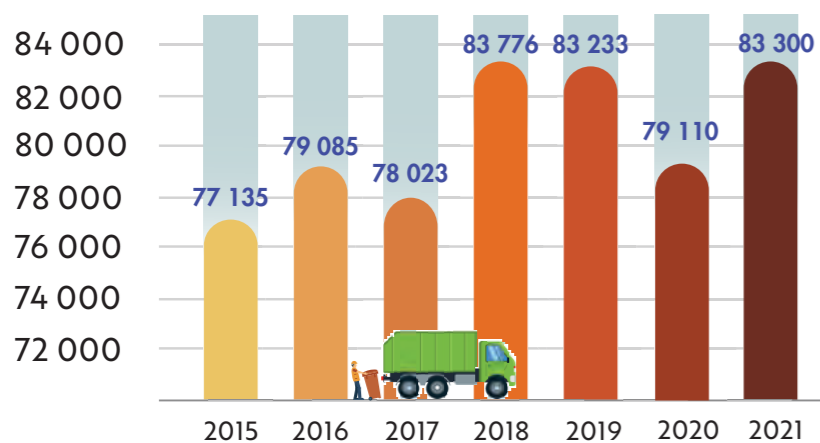
Territoire CAPG hors Monts d'Azur	Tonnages	Kg/an/habitants	Kg/an/habitants	Évolution
2017	98 298	218	2,22	-
2018	98 298	481	4,89	+ 121
2019	98 298	570	5,80	+ 18,5
2020	98 095	625	6,37	+ 18,6
2021	96 694	605	6,26	-3,2

Collecte des vêtements, textiles et linge de maison

En partenariat avec l'association Montagn'Habits, le Pays de Grasse a répaté 82 colonnes sur l'ensemble de son territoire, afin de permettre au public la collecte de ses vêtements, textiles et linge de maison destinés à la revente ou à la valorisation matière.

Territoire CAPG	Tonnages	Kg/an/habitants	Kg/an/habitants	Évolution
2017	101 860	382	3,75	-
2018	101 795	413	4,06	+ 8,12
2019	101 795	435	4,27	+ 5,24
2020	101 594	392	3,86	-9,81
2021	100 162	364	3,63	-7,14

2.7 Évolution des tonnages depuis 2015



Nous pouvons constater une baisse des tonnages d'ordures ménagères au profit des emballages ménagers et des apports en déchèteries. Aussi, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur le service collecte en 2021. Les agents sont restés mobilisés et ont assuré leur mission de collecte envers les particuliers et les professionnels.



Comparons
-NOUS!!



Données 2018

737 kg/hab

Emballages et papiers
37 kg/hab.

Verre
23 kg/hab.

Ordures Ménagères
Résiduelles
385 kg/hab.

Textiles
1 kg/hab.

Encombrants
78 kg/hab.

Déchets dangereux
dont DEEE
7 kg/hab.

Gravats
77 kg/hab.

Déchets verts
78 kg/hab.



Données 2021

779 kg/hab

Emballages et papiers
56,7 kg/hab.

Verre
30,9 kg/hab.

Ordures Ménagères
Résiduelles
369,6 kg/hab.

Textiles
3,6 kg/hab.

Encombrants
14,5 kg/hab.

Déchets dangereux
dont DEEE
9 kg/hab.

Gravats
78 kg/hab.

Déchets verts
138 kg/hab.

2.8 Promotion du compostage et du lombricompostage domestiques

- Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED), met à la disposition de ses habitants disposant d'un jardin un composteur individuel, afin de les inciter à recycler leurs déchets verts ménagers, et d'obtenir ainsi un amendement de qualité pour leur jardin et leurs plantations.

Ce kit se compose d'un composteurs de 400L en polyéthylène haute densité (PEHD) vert, d'un bio-seau de 10L et d'un guide pratique d'utilisation. Ce procédé ancestral et pédagogique développé par le Pays de Grasse lui permet d'alléger la quantité des ordures ménagères à éliminer, et évite ainsi de les enfouir à grand coût pour la collectivité.

En 2021, 247 nouveaux foyers du territoire ont fait l'acquisition d'un composteur lors des 4 sessions de formation organisées sur le territoire.

- Dans la même logique que la démarche initiée autour du compostage domestique, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a lancé en 2016 une dynamique complémentaire autour du lombricompostage domestique, afin de permettre aux habitants résidant en habitation collective, de valoriser leurs déchets alimentaires.

Le lombricompostage correspond à la digestion de nos déchets organiques sous la forme de compost par l'action des vers. Après quelques semaines d'utilisation, on obtient du lombricompost. Un amendement qui enrichit la terre en étant directement assimilable par les végétaux, et du lombrithé, un engrais liquide et efficace à diluer pour l'arrosage des plantes.

La crise sanitaire ayant empêché l'organisation de lombricomposting party durant l'année 2021, la démarche sera relancée pour l'année 2022.



DEPUIS 2017,
**+ DE 2900 COMPOSTEURS
ECOULÉS SUR LE
PAYS DE GRASSE !**



03 INDICATEURS FINANCIERS

- 1. Redevance Spéciale : p 29
- 2. Les coûts du service et son financement par zone de TEOM : p 30
 - Zone TEOM 1 - Vallée de la Siagne : p 31
 - Zone TEOM 2 - Mouans-Sartoux : p 32
 - Zone TEOM 3 - Grasse : p 33
 - Zone TEOM 4 - Terre de Siagne : p 34
 - Zone TEOM 5 : Monts d'Azur : p 35
 - Zone TEOM CAPG : p 36
 - Coûts réels du service et taux de couverture de la TEOM pour 2021 : p 37

3.1 Redevance Spéciale

Pour les collectivités assurant les compétences collecte et traitement des déchets, la réglementation rend obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993, l'institution d'une Redevance Spéciale en vue de financer la collecte et l'élimination des déchets produits par les professionnels, administrations et collectivités, qui sont assimilables à ceux des ménages (article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En couvrant les charges supportées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour l'élimination de ces déchets non ménagers, la redevance spéciale permet d'établir une équité fiscale entre les professionnels qui participent à hauteur de la quantité de déchets qu'ils produisent, et les ménages, qui s'acquittent déjà de ce service public, au travers des impôts locaux via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a la volonté d'harmoniser l'application de la redevance spéciale, instituée en 2003 par la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence, sur les 23 communes de son territoire à l'horizon 2023.

Répondant donc à une obligation légale, rappelée notamment en 2009 dans la conclusion du Grenelle de l'environnement, la redevance spéciale demeure aussi un levier essentiel afin d'inciter les professionnels à réduire leur production de déchets tout en favorisant leur recyclage, et en s'assurant d'une meilleure répartition des coûts de traitements des déchets entre les différents producteurs.

La redevance spéciale obéit à la volonté de :

- > Répondre à une obligation réglementaire.
- > Assurer une prise en charge de la collecte et de l'élimination des déchets adaptée à chaque type de producteur en veillant à l'équité fiscale entre les professionnels et les ménages.
- > Inciter les producteurs de déchets non ménagers à réduire leur production par la pratique du tri sélectif.

Nombre d'entreprises

COMMUNE	2018	2019	2020	2021
Auribeau-sur-siagne	7	8	9	8
Pégomas	52	51	53	54
La Roquette-sur-Siagne	34	34	36	35
Mouans-Sartoux	147	158	161	161
Grasse	265	286	293	318
TOTAL	505	537	552	576

3.2 Les coûts du service et son financement par zone de TEOM

Depuis 2015, le coût du service et son financement sont présentés avec la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice se fait à l'aide d'un logiciel comptable interne et de la méthode Compta coût de l'ADEME qui permet de saisir la totalité des coûts de la collecte réparti par flux et par zone de Teom.

La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. L'utilisation de la matrice des coûts s'inscrit dans une démarche d'amélioration du service et de la maîtrise des coûts. Le service collecte de la CAPG a deux sources principales de financement : la TEOM et les recettes des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale.

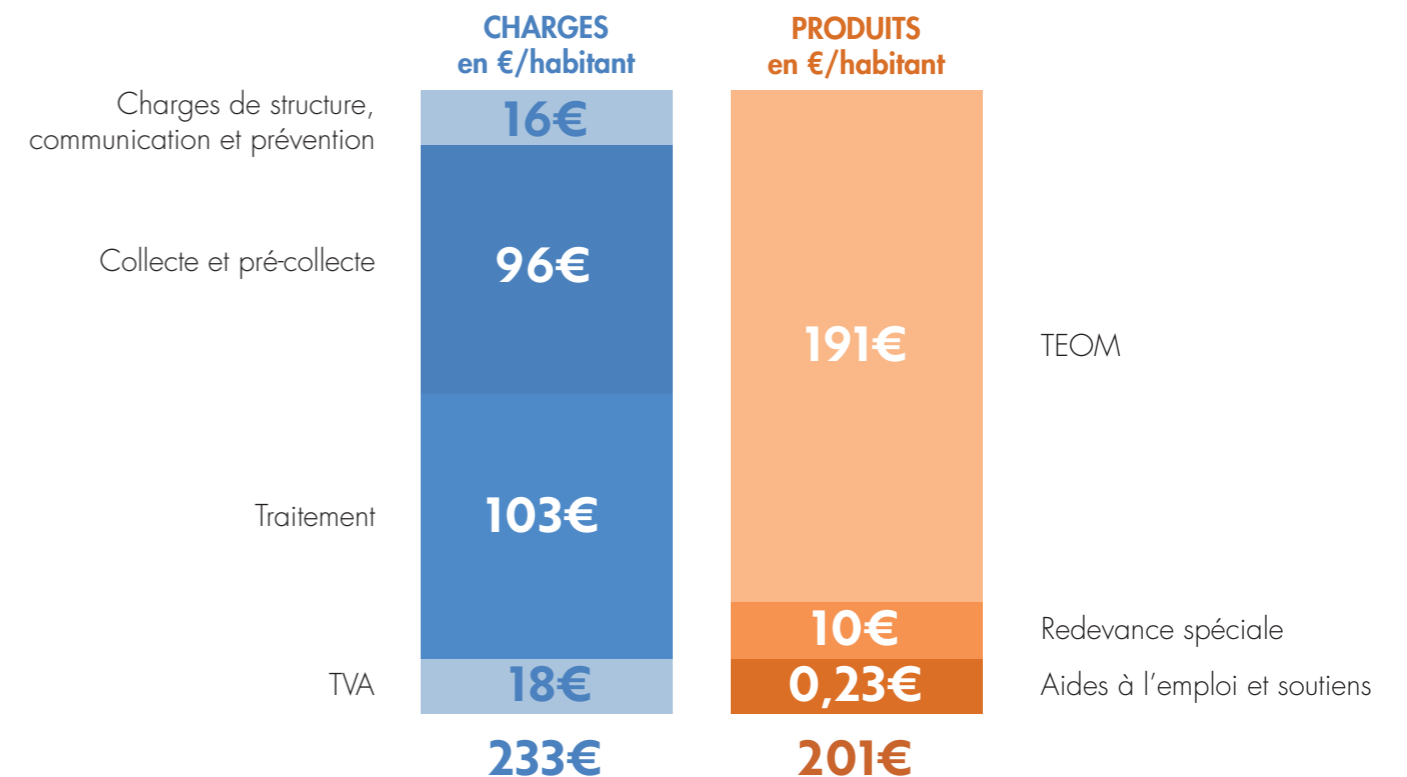
La matrice permet ainsi d'obtenir un taux de couverture nécessaire pour le budget. La spécificité du territoire de la CAPG oblige à créer 5 matrices selon les 5 zones de Teom. A la suite de ces 5 matrices une matrice finale CAPG est créée. La matrice finale est validée par l'organisme Sinoé déchets. Grâce à ce processus de contrôle et de validation renforcé à la source, l'outil garantit une fiabilité maximale.

► Présentation des coûts du service public et financement par zone de TEOM et pour la CAPG

ZONE 1 : VALLÉE DE LA SIAGNE - 17 351 HABITANTS

	2020	2021	Évolution 2020/2021 en %	
CHARGES	Charges de structure	218 548 €	211 861 €	-3
	Charges de communication	1 646 €	4 347 €	164
	Charges techniques	3 271 120 €	3 524 217 €	8
	Prévention	43 956 €	67 951 €	55
	Pré-collecte et collecte	1 607 433 €	1 665 187 €	4
	Traitement	1 619 731 €	1 791 079 €	11
Total charges HT	3 491 314 €	3 740 425 €	7	
PRODUITS	TVA acquitté	313 716 €	312 591 €	0
	Soutiens textile/pénalités	2 200 €	3 572 €	62
	Aides à l'emploi	721 €	385 €	-47
	Total produits	2 921 €	3 957 €	35
Coût (1) du service public	3 802 109 €	4 049 059 €	6	
FINANCEMENT	TEOM nette (AC déduites)	3 271 547 €	3 318 862 €	1
	Redevance Spéciale	149 342 €	169 983 €	14
	Total financement	3 420 889 €	3 488 845 €	2
Ecart coût et financement	-381 220 €	-560 214 €		

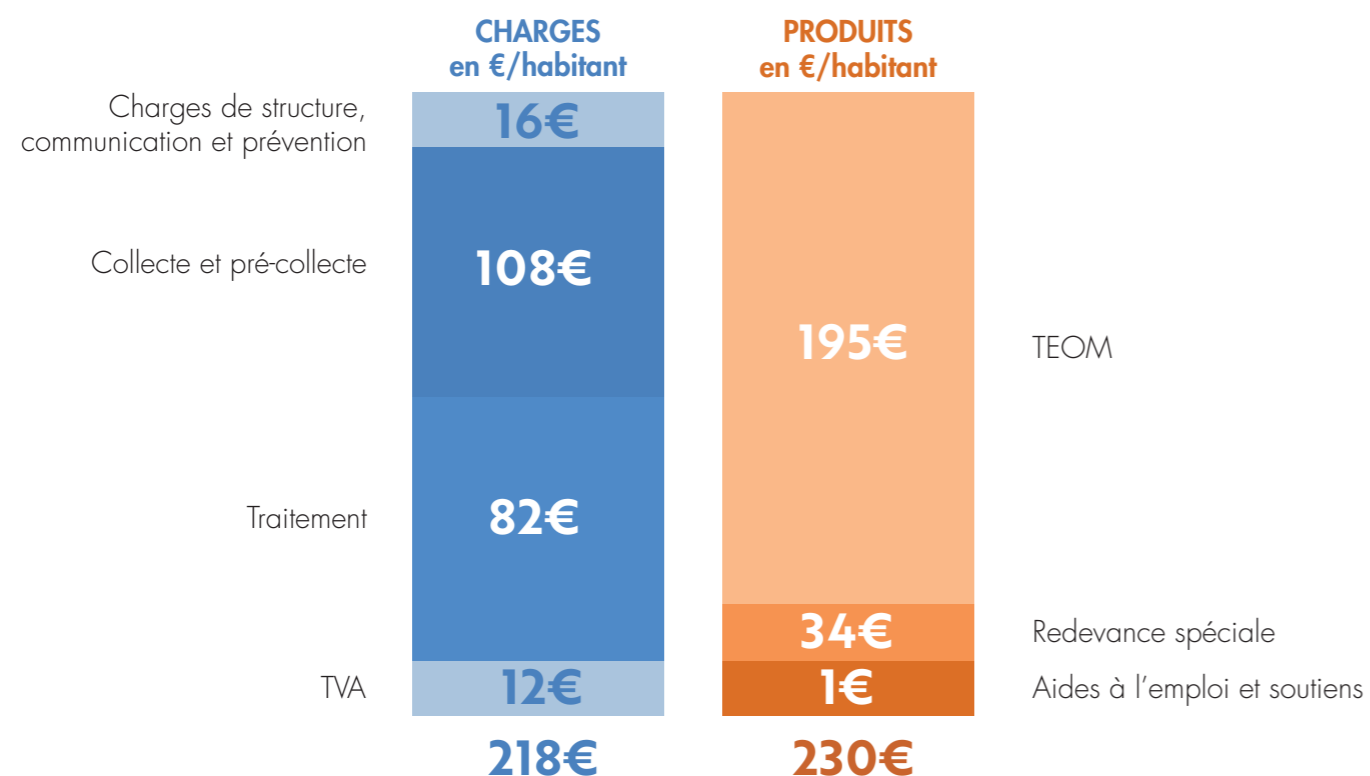
(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité



ZONE 2 : MOUANS-SARTOUX - 10 703 HABITANTS

	2020	2021	Évolution 2020/2021 en %	
CHARGES	Charges de structure	161 635 €	158 046 €	-2
	Charges de communication	1 360 €	2 835 €	108
	Charges techniques	1 953 295 €	2 049 662 €	5
	Prévention	19 820 €	12 386 €	-38
	Pré-collecte et collecte	1 105 862 €	1 155 105 €	4
	Traitement	827 613 €	882 171 €	7
	Total charges HT	2 116 290 €	2 210 543 €	4
TVA acquitté	146 061 €	128 432 €	-12	
PRODUITS	Soutiens textile	1 000 €	1 010 €	1
	Aides à l'emploi	5 987 €	7 540 €	26
	Total produits	6 987 €	8 550 €	22
Coût (1) du service public	2 255 364 €	2 330 425 €	3	
FINANCEMENT	TEOM nette (AC déduites)	2 043 073 €	2 086 387 €	2
	Redevance Spéciale	299 043 €	365 994 €	22
	Total financement	2 342 116 €	2 452 381 €	5
Ecart coût et financement	312 753 €	121 956 €		

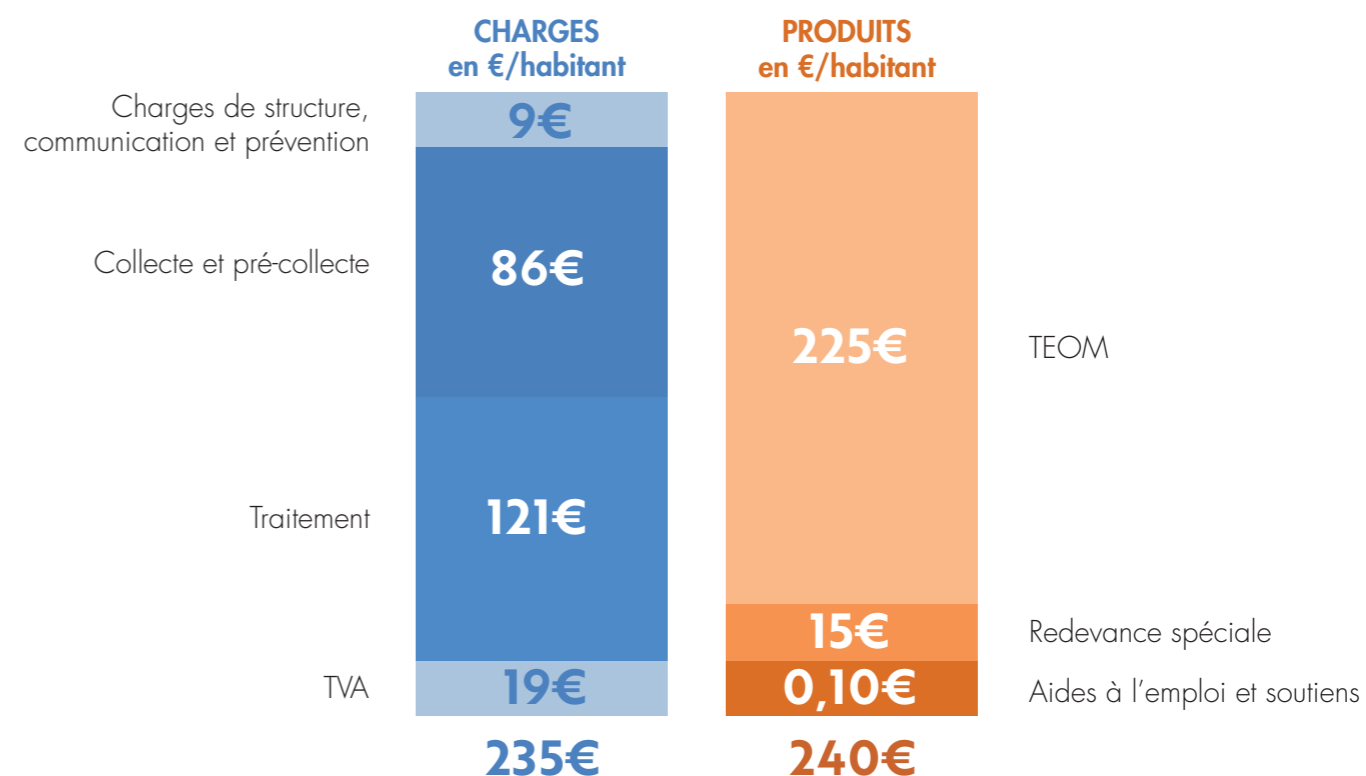
(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité



ZONE 3 : GRASSE - 51 886 HABITANTS

	2020	2021	Évolution 2020/2021 en %	
CHARGES	Charges de structure	433 292 €	412 673 €	-5
	Charges de communication	4 369 €	13 777 €	215
	Charges techniques	10 137 558 €	10 775 567 €	6
	Prévention	23 240 €	31 848 €	37
	Pré-collecte et collecte	4 357 052 €	4 487 400 €	3
	Traitement	5 757 266 €	6 256 319 €	9
	Total charges HT	10 575 219 €	11 202 017 €	6
TVA acquitté	999 105 €	976 259 €	-2	
PRODUITS	Soutiens textile/pénalités	5 500 €	3 939 €	-28
	Aides à l'emploi	2 254 €	1 203 €	-47
	Total produits	7 754 €	5 142 €	-34
Coût (1) du service public	11 566 570 €	12 173 134 €	5	
FINANCEMENT	TEOM nette (AC déduites)	11 520 787 €	11 683 513 €	1
	Redevance Spéciale	638 343 €	753 630 €	18
	Total financement	12 159 130 €	12 437 143 €	2
Ecart coût et financement	592 560 €	264 008 €		

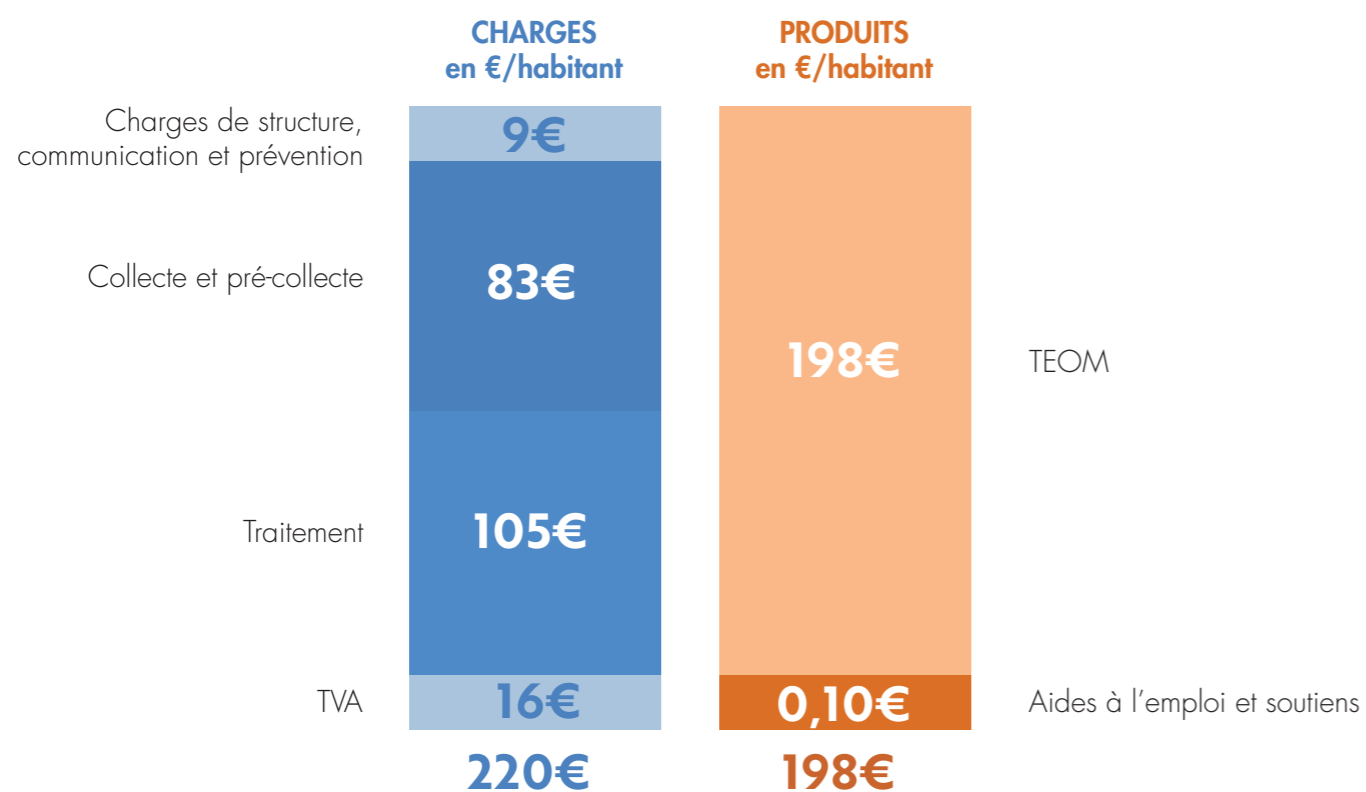
(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité



ZONE 4 : EX TERRES DE SIAGNE - 23 564 HABITANTS

	2020	2021	Évolution 2020/2021 en %
CHARGES			
Charges de structure	215 583 €	192 386 €	-10,8
Charges de communication	1 869 €	5 610 €	200,2
Charges techniques	4 216 868 €	4 427 617 €	5,0
Prévention	10 268 €	10 020 €	-2,4
Pré-collecte et collecte	1 963 299 €	1 944 671 €	-0,9
Traitement	2 243 301 €	2 472 926 €	10,2
Total charges HT	4 434 320 €	4 625 613 €	4,3
TVA acquitté	399 499 €	379 969 €	-4,9
PRODUITS			
Soutiens textile/pénalités	1 900 €	1 919 €	1,0
Aides à l'emploi	947 €	505 €	-46,6
Total produits	2 847 €	2 424 €	-14,8
Coût (1) du service public	4 830 972 €	5 003 157 €	3,6
FINANCEMENT			
TEOM nette (AC déduites)	4 593 430 €	4 665 351 €	1,6
Redevance Spéciale			
Total financement	4 593 430 €	4 665 351 €	1,6
Ecart coût et financement	-237 542 €	-337 806 €	42

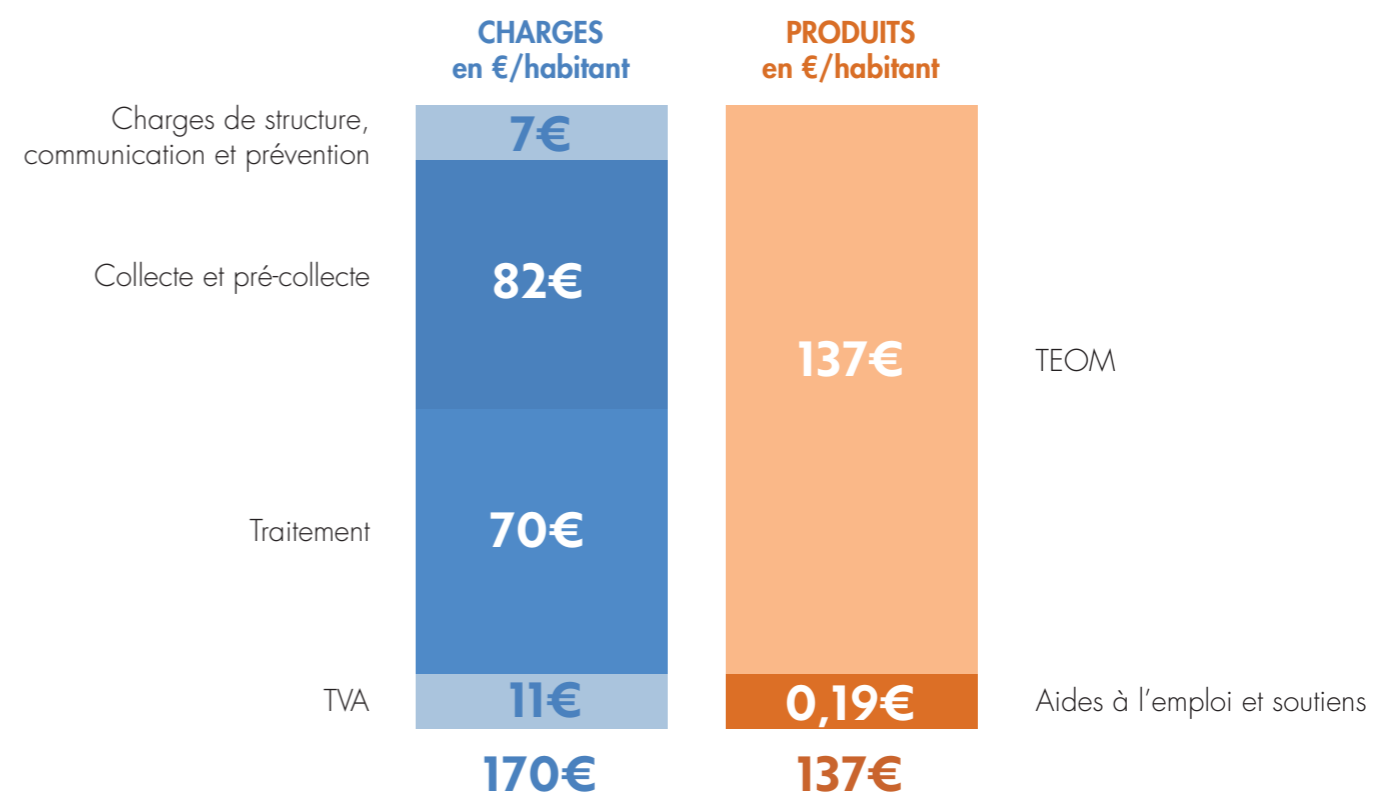
(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité



ZONE 5 : MONTS D'AZUR - 5 554 HABITANTS

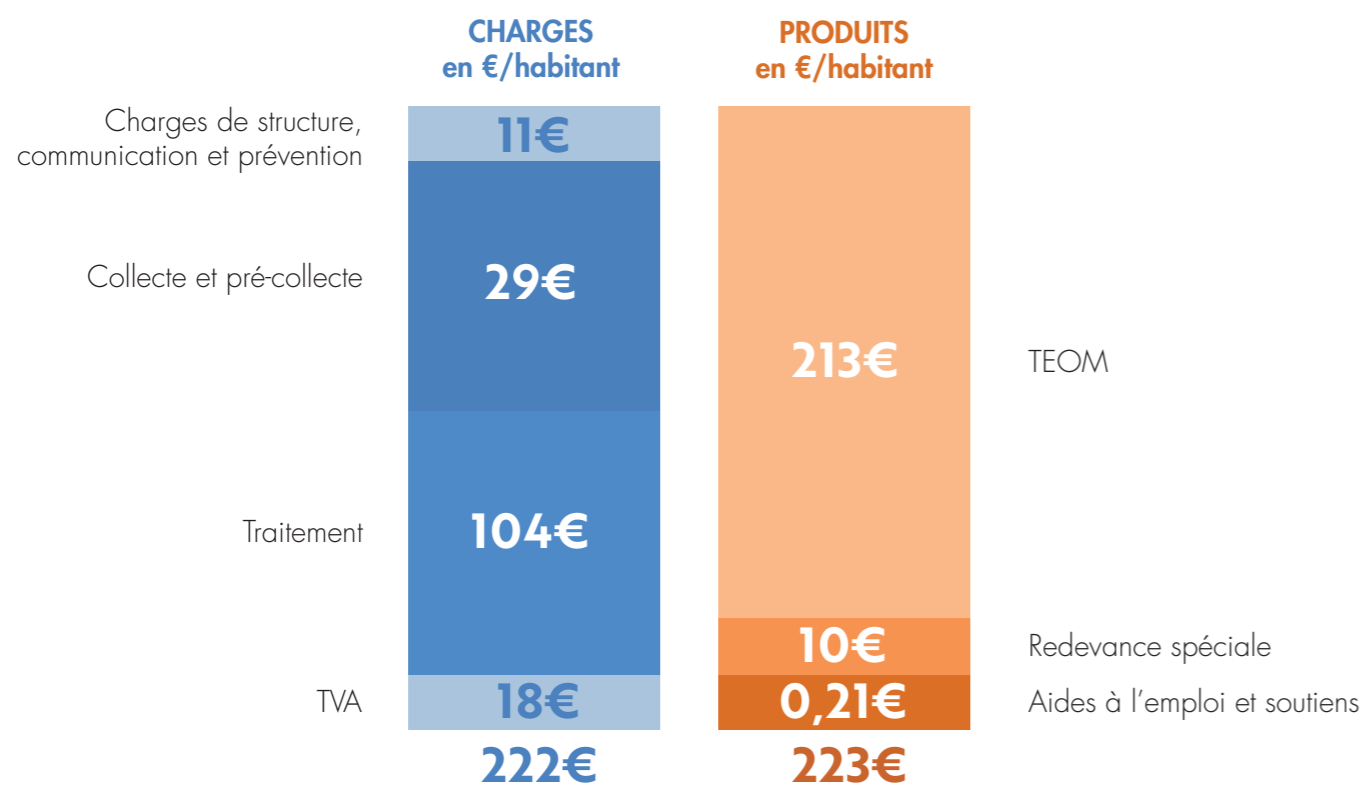
	2020	2021	Évolution 2020/2021 en %
CHARGES			
Charges de structure	37 244 €	34 851 €	-6
Charges de communication	887 €	979 €	10
Charges techniques	765 305 €	848 811 €	11
Prévention	1 489 €	1 528 €	3
Pré-collecte et collecte	422 794 €	456 476 €	8
Traitement	341 022 €	390 807 €	15
Total charges HT	803 436 €	884 641 €	10
TVA acquitté	58 663 €	59 712 €	2
PRODUITS			
Soutiens textile/pénalités	1 000 €	1 010 €	1
Aides à l'emploi	135 €	72 €	-47
Total produits	1 135 €	1 082 €	-5
Coût (1) du service public	860 964 €	943 271 €	10
FINANCEMENT			
TEOM nette (AC déduites)	753 909 €	758 725 €	1
Redevance Spéciale			
Total financement	753 909 €	758 725 €	1
Ecart coût et financement	-107 055 €	-184 546 €	72

(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité



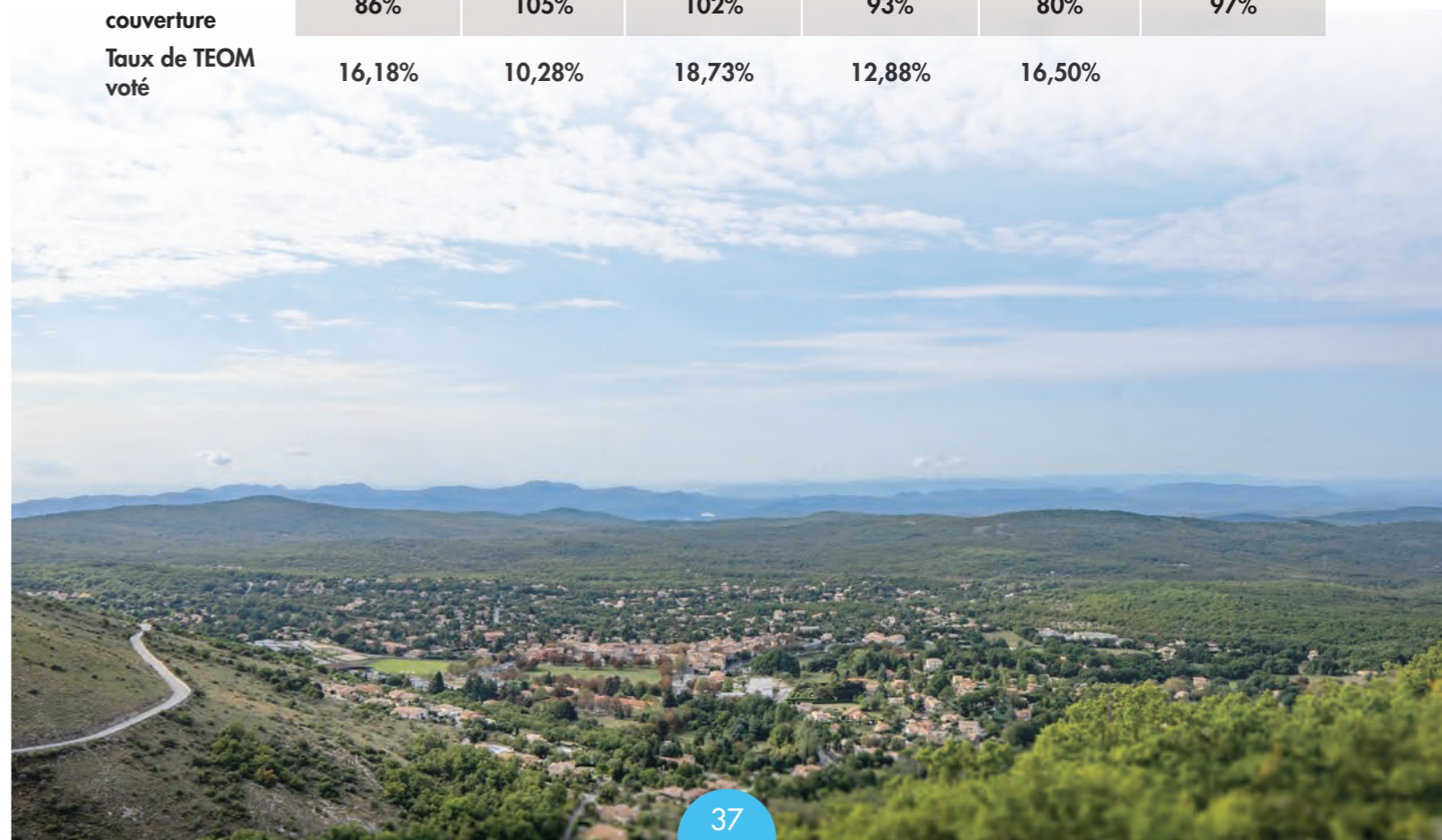
	2020	2021	Évolution 2020/2021 en %
CHARGES			
Charges de structure	1 066 302 €	1 009 816 €	-5
Charges de communication	10 129 €	27 548 €	172
Charges techniques	20 344 148 €	21 625 874 €	6
Prévention	98 774 €	123 733 €	25
Pré-collecte et collecte	9 456 440 €	9 708 839 €	3
Traitement	10 788 934 €	11 793 302 €	9
Total charges HT	21 420 579 €	22 663 238 €	6
TVA acquitté	1 917 042 €	1 856 963 €	-3
PRODUITS			
Soutiens textile/pénalités	11 600 €	11 450 €	-1
Aides à l'emploi	10 044 €	9 705 €	-3
Total produits	21 644 €	21 155 €	-2
Coût (1) du service public	23 315 977 €	24 499 046 €	5
FINANCEMENT			
TEOM nette (AC déduites)	22 182 746 €	22 512 838 €	1
Redevance Spéciale	1 086 728 €	1 289 607 €	19
Total financement	23 269 474 €	23 802 445 €	2
Ecart coût et financement	46 503 €	-696 601 €	1 398

(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité



► Coûts réels du service et taux de couverture de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année de référence 2021

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	zone 5	TOTAL
CHARGES						
Charges de structure	211 861 €	158 046 €	412 673 €	192 386 €	34 851 €	1 009 814 €
Charges de communication	4 347 €	2 835 €	13 777 €	5 610 €	979 €	27 549 €
Charges techniques	3 524 217 €	2 049 662 €	10 775 567 €	4 427 617 €	848 811 €	21 625 874 €
Prévention	67 951 €	12 386 €	31 848 €	10 020 €	1 528 €	123 732 €
Pré-collecte et collecte	1 665 187 €	1 155 105 €	4 487 400 €	1 944 671 €	456 476 €	9 708 839 €
Traitement	1 791 079 €	882 171 €	6 256 319 €	2 472 926 €	390 807 €	11 793 304 €
Total charges HT	3 740 425 €	2 210 543 €	11 202 017 €	4 625 613 €	884 641 €	22 663 238 €
TVA acquitté	312 591 €	128 432 €	976 259 €	379 969 €	59 712 €	1 856 961 €
PRODUITS						
Soutiens textile/pénalités	3 572 €	1 010 €	3 939 €	1 919 €	1 010 €	11 450 €
Aides à l'emploi	385 €	7 540 €	1 203 €	505 €	72 €	9 705 €
Total produits	3 957 €	8 550 €	5 142 €	2 424 €	1 082 €	21 155 €
Coût (1) du service public	4 049 059 €	2 330 425 €	12 173 134 €	5 003 157 €	943 271 €	24 499 046 €
FINANCEMENT						
TEOM nette	3 318 862 €	2 086 387 €	11 683 513 €	4 665 351 €	758 725 €	22 512 838 €
Redevance Spéciale	169 983 €	365 994 €	753 630 €			1 289 607 €
Total	3 488 845 €	2 452 381 €	12 437 143 €	4 665 351 €	758 725 €	23 802 445 €
Ecart coût et financement	-560 214 €	121 956 €	264 008 €	-337 806 €	-184 546 €	-696 601 €
Taux de couverture	86%	105%	102%	93%	80%	97%
Taux de TEOM voté	16,18%	10,28%	18,73%	12,88%	16,50%	





04

TEMPS FORTS

ACTIONS DE COMMUNICATION

& PERSPECTIVES 2022

1. Les moments forts de l'année : p 39
2. Les actions de communication : p 41
3. Les projets pour l'année 2022 : p 45

4.1 Les moments forts de l'année

Continuité du service public de collecte des déchets ménagers durant la crise sanitaire

Face à la persévérance de l'épidémie de la COVID19 et à la mise en place de nouvelles périodes de confinement en 2021, le Pays de Grasse et son délégataire se sont encore adaptés afin de garantir la continuité du service public de collecte des déchets.

Dans ce contexte exceptionnel, les équipes du Pays de Grasse sont restées totalement mobilisées et ont assuré la collecte auprès de l'ensemble des particuliers et des professionnels, sans aucune modification des tournées ni de leurs fréquences. Le directeur, les deux responsables de service et les coordinateurs de secteurs sont ainsi restés opérationnels sur le terrain afin de gérer l'encadrement et la sécurité des 27 agents de collecte et le prestataire de service.

Grâce à l'équipement de son personnel en matériel de protection adapté, à l'application stricte des gestes barrières et au comportement exemplaire (professionnel et extra professionnel) des agents de terrain, le Service collecte n'aura déploré aucun cas de contamination au sein de sa régie mais aussi de son prestataire de collecte.

Préparation de la réorganisation de la collecte sur la Vallée de la Siagne

Le marché de collecte devant être renouvelé en 2022, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse souhaite saisir l'opportunité de reprendre en régie la collecte des déchets ménagers et professionnels sur le secteur de la Vallée de la Siagne (Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas), ainsi que la maintenance du parc des bacs roulants.

L'objectif ainsi recherché est la réalisation d'économies sur le coût de la collecte, en mutualisant l'équipement du Centre Technique Intercommunal à Mouans-Sartoux par son extension en vue d'y recevoir les 13 agents de l'équipe de la collecte du secteur Mouans-Sartoux avec les 13 agents de l'équipe de la Vallée de la Siagne. Seraient ainsi regroupés sur un seul et même site les 26 agents du Pays de Grasse utilisant en rotation le même parc automobile pour leur mission de service public.

Le Pays de Grasse compte ainsi faire évoluer la collecte sur la Vallée de la Siagne vers une collecte du soir, plus silencieuse et moins gênante pour la fluidité du trafic routier, afin de pouvoir réaliser des économies sur les frais de charges et de structure du CTI à Mouans-Sartoux, et ainsi de lutter contre la hausse inédite des coûts du carburant.

La phase de recrutement de dix nouveaux agents a donc été entamée en 2021, ainsi que la définition d'un plan de communication pour accompagner les habitants et les entreprises dans la mise en pratique des nouvelles consignes en vue d'une mise en route courant août 2022.

Groupement de commandes pour le déploiement de Programme Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Afin de se conformer à la nouvelle réglementation, les collectivités territoriales en charge de la collecte ou de traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce document de planification sur six années recensera l'état des lieux des acteurs concernés et donnera des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs, la description des moyens humains, techniques et financiers nécessaires et l'établissement d'un calendrier de mise en oeuvre.

Allant dans le sens des politiques territoriales conduites par les 4 collectivités membres de Cap Azur et dans un souci de lisibilité pour l'utilisateur, une démarche de mutualisation a donc été décidée à l'échelle du territoire métropolitain, en collaboration avec les deux syndicats de traitement compétents du SMED et d'UNIVALOM. Ainsi, chaque EPCI et syndicat réalisera son PLPDMA, et seront mises en commun les actions pouvant l'être à travers le Pôle métropolitain. L'objectif principal que se sont fixées les 4 intercommunalités est celui d'une réduction de 10% des déchets d'ici l'année 2026.

Les deux syndicats de traitement partenaires ont ainsi fait réaliser par un bureau d'étude le diagnostic de la production de déchets à l'échelle du Pôle métropolitain, dont il est ressorti les atouts, freins, opportunités et menaces qui serviront ainsi de socle pour coconstruire le plan d'actions.

Parmi les atouts, la politique du Pays de Grasse a été mise en valeur à plusieurs reprises pour sa mobilisation de longue date sur le sujet du développement du compostage domestique, de l'application d'une redevance spéciale pour les déchets des professionnels et des démarches de prévention : solution Cliiink pour le recyclage du verre, démarche « Objectif Zéro Déchet », accompagnement des communes pour la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines et Service des Ambassadeurs du tri.

En 2021, les 4 EPCI et 2 syndicats de traitement ont donc procédé à la réalisation d'un cahier des charges commun et à la signature d'une convention afin de constituer un groupement de commandes et de déployer chacun à son échelle dès 2023 son propre PLPDMA pour une durée de 6 ans.

4.2 Les actions de communication

Organisation d'un challenge Cliiink inter-collèges et inter-entreprises

Toujours dans l'optique de dynamiser le geste de tri du verre et de promouvoir auprès du public l'utilisation de la solution Cliiink sur son territoire, le Pays de Grasse en lien avec Terradona a organisé deux challenges :

> Challenge inter-collèges du 1^{er} décembre au 15 janvier

Après 1 mois et demi de collecte, le collège des Jasmins à Grasse a remporté la première place avec un total de 5 724 emballages en verre déposés dans les dispositifs Cliiink. L'établissement a reçu une dotation financière de 500€ en faveur d'un projet scolaire ou pour effectuer un don à une œuvre caritative, et les collèges Fénelon à Grasse et Beltrame à Pégomas ont respectivement remporté un chèque de 300€ et de 200€.

Cette démarche engageante du Pays de Grasse aura permis de sensibiliser plus de 3100 élèves aux enjeux du recyclage du verre, et de réaliser grâce aux 17 500 emballages collectés au total, une économie de ressources non renouvelables de 3 058 litres d'eau ou de 3550 kg de sable, ainsi qu'un gain de 2 500 kg de CO₂ !

> Challenge inter-entreprises du 1^{er} décembre au 31 janvier

Après 2 mois de collecte, c'est la société ARTHES au Parc d'activités des Bois de Grasse, qui est parvenue à collecter 2792 bouteilles, pots et bocaux en verre, et qui a remporté le Vélo à Assistance Electrique mis en jeu d'une valeur de 1500€, afin d'encourager les alternatives à la voiture dans le cadre des trajets professionnels.



Remise de chèque annuelle à la Ligue contre le cancer

Dans le cadre de la poursuite de sa communication autour des enjeux du recyclage du verre sur son territoire, le Pays de Grasse a organisé une nouvelle séquence pour la remise de son chèque à l'association partenaire de la Ligue contre le cancer.

Au titre des 3 062 tonnes de verre collectées en 2020 sur son territoire, le Pays de Grasse a remis au Comité départemental de la Ligue contre le cancer un chèque d'un montant de 9 341,27 € en faveur de la Recherche et de l'aide aux malades du département des Alpes-Maritimes. Par cette dimension sociale et humaine, le Pays de Grasse renforce chaque année l'importance du tri du verre, en donnant au grand public une motivation supplémentaire afin de se mobiliser pour le tri sélectif.



Poursuite de la dynamique « Objectif Zéro Déchet » sur le Pays de Grasse

Dans le cadre de la démarche de réduction des déchets conduite par le Pôle métropolitain Cap Azur, le Pays de Grasse et le SMED ont relancé en septembre la démarche éco-citoyenne « Objectif Zéro Déchet » pour une 3^{ème} saison. Pour rappel, cette dynamique tend à promouvoir par des ateliers théoriques et pratiques des nouveaux choix de consommation et des alternatives au tout jetable : achat en vrac, tri sélectif, compostage, apprentissage du faire soi-même, réutilisation... Sur le territoire du Pays de Grasse, 8 familles sur la commune du Tignet, 15 sur Saint-Cézaire-sur-Siagne, 25 sur Grasse et 12 sur Auribeau-sur-Siagne ont bénéficié de cet accompagnement personnalisé.

Collecte des sapins de Noël

Le Service Collecte du Pays de Grasse a de nouveau proposé pour les administrés des communes d'Auribeau-sur-Siagne, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne et Grasse, des bennes pour la collecte des sapins sur la période du 03 au 07 janvier 2022.

En partenariat avec l'association Soli-Cité, l'ensemble des sapins collectés a été broyé en vue de leur transformation en compost.

Lancement d'une plateforme de compostage partagé au Plan de Grasse

En vue de l'obligation pour les collectivités d'ici 2024 de proposer des solutions de proximité de valorisation à la source des déchets organiques, le Pays de Grasse développe sur son territoire la pratique du compostage collectif.

A l'initiative de la ville de Grasse, la première plateforme collective a ainsi été inaugurée le samedi 20 novembre sur le quartier du Plan, en présence des élus et des 25 familles volontaires. Le Pays de Grasse s'est chargé de la formation des utilisateurs ainsi que de la fourniture des 3 composteurs.



Opération « Relais Tri mobile » à l'école élémentaire Saint-Jacques à Grasse

Afin de mettre les scolaires de son territoire en position d'acteur à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le Pays de Grasse et son partenaire VEOLIA ont organisé à l'école élémentaire de Saint-Jacques à Grasse une collecte géante de déchets spéciaux. Les 444 élèves de l'école ont ainsi pu déposer le jeudi 25 novembre leurs D3E, piles, cartons, radiographies, livres... triés à leur domicile avec l'aide de leurs parents.

Cette opération de collecte et de sensibilisation a permis d'éveiller ces enfants aux enjeux du recyclage, à leur rôle citoyen dans la préservation de notre cadre de vie et à l'importance du réseau des déchèteries de Cap Azur.



Organisation d'une semaine de promotion du compostage par Cap Azur

Afin de poursuivre la promotion du compostage sur son territoire, Cap Azur, en partenariat avec les syndicats de traitement compétents du SMED et d'UNIVALOM, a de nouveau participé à la Semaine nationale du Compostage, qui se déroulait du 27 mars au 10 avril 2021.

En lien avec les deux syndicats partenaires, l'opération de distribution gratuite de compost s'est déroulée sur 5 déchèteries du territoire du Pays de Grasse pour les habitant.es détenteurs d'une carte d'accès.

Expérimentation d'une benne électrique pour la collecte des déchets

Dans le cadre de sa politique publique en faveur de la transition écologique et énergétique, le Pays de Grasse a expérimenté en octobre de nouveaux véhicules électriques mis gracieusement à disposition par le Groupe Ippolito et Renault Truck à travers son prestataire Véolia. Le test concluant a ouvert la voie à une volonté prochaine de modernisation du parc du service collecte, plus propre et plus silencieux, en anticipation des évolutions réglementaires prévues d'ici 2025.



Le Service du Numéro Vert

Tout le long de l'année, le Pays de Grasse accompagne les habitant.es dans la bonne gestion de leurs déchets. Un numéro vert est gratuitement mis à leur disposition tous les jours, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 pour toutes les réclamations liées à la gestion des déchets.

- > Le Numéro Vert a reçu 13 827 appels en 2021 (14 253 en 2020),
- > 1 368 rendez-vous encombrants répartis sur les communes de la zone 1 Vallée de la Siagne, la zone 2 Mouans-Sartoux et la zone 3 Grasse.

4.3 Les projets pour l'année 2022

- > Lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Pays de Grasse (PLPDMA).
- > Lancement de la nouvelle collecte sur les 3 communes de la Vallée de la Siagne et du Plan de communication.
- > Poursuite de la dynamique « Objectif Zéro Déchet » du SMED sur le territoire du Pays de Grasse pour la 4^{ème} année consécutive.
- > Participation à une nouvelle semaine de promotion du compostage par Cap Azur.
- > Reconduction de l'opération « Relais Tri mobile » avec Véolia dans une école du Pays de Grasse à l'occasion de la Semaine Européenne sur la Réduction des Déchets 2022.
- > Suivi du bilan de la première année de fonctionnement de la plateforme de compostage partagé au Plan de Grasse.
- > Organisation de la remise de chèque annuelle à la Ligue contre le cancer au titre des tonnages de verre collectés lors de l'année 2021.
- > Poursuite de la démarche de mise à disposition de composteurs individuels pour les foyers volontaires du territoire.
- > Relance de la démarche de fourniture d'un lombricomposteur aux foyers volontaires du territoire du Pays de Grasse.
- > Organisation d'un nouveau Challenge Cliiink inter-collèges.
- > Signature d'une convention de partenariat entre le Pays de Grasse et l'association des Entreprises des Bois de Grasse (EBG), pour la mise à disposition de moyens matériels et humains lors des opérations de prévention et de collecte organisées par l'association dans le cadre de son engagement dans la charte « Sud Zéro Déchet Plastique ».

SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS DU PAYS DE GRASSE :

 **0 800 506 586**
appel gratuit depuis un poste fixe

 **collecte@paysdegrasse.fr**

Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse
57 avenue Pierre Sémard
06130 Grasse
contact@paysdegrasse.fr
www.paysdegrasse.fr

Tel : 04 97 05 22 00
Fax : 04 92 42 06 35

